Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 16 (1945)

Heft: 9

Vorwort: Avant-propos

Autor: Steiner, René

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

SEIZIÈME ANNÉE N° 9 SEPTEMBRE 1945

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J.: M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin: M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 15 83	Caissier de l'A. D. I. J.: M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 5.—, **le numéro:** 75 ct. — **Publicité:** S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.
Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.
Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE: L'assurance-maladie en Suisse et dans le Jura bernois. — Annexes.

AVANT-PROPOS

En inscrivant l'assurance-maladie à son programme d'activité, l'Association pour la défense des intérêts du Jura n'a pas la prétention de vouloir créer quelque chose de nouveau. Elle ne méconnaît pas non plus le travail considérable des pionniers des questions sociales dans le Jura bernois. Elle s'empresse de rendre un juste hommage à tous ceux qui, depuis de nombreuses années, ont créé dans des cercles plus ou moins étendus ou dans leurs entreprises des caisses d'assurance-maladie publiques ou privées et qui depuis 1911 ont fait appel à l'aide généreuse de la Confédération, à moins qu'ils n'aient préféré renoncer aux subventions fédérales pour sauvegarder leur entière liberté d'action.

L'assurance-maladie repose sur une conception élevée de la vie sociale. Elle est le plus souvent basée sur le principe de la mutualité. Elle l'est toujours quand il s'agit de caisses-maladie reconnues et subventionnées par la Confédération. Le rôle bienfaisant de la mutualité n'est cependant pas encore partout admis sans restriction et nombreux sont encore ceux qui n'en reconnaissent pas la haute portée sociale. Son importance augmente encore au fur et à mesure que la grande masse du peuple subit l'évolution économique moderne. Les milieux modestes ne disposent pas toujours des moyens financiers nécessaires pour faire face aux conséquences économiques des maladies et des accidents, qui grèvent démesurément des budgets familiaux déjà difficiles à

équilibrer dans des conditions normales. Cependant pour être efficace, l'application du principe de la mutualité dans les assurances sociales doit rester saine, elle doit être pure de toute idée de profit personnel. Le jour où chacun voudra se glorifier publiquement d'avoir apporté à l'assurance davantage qu'il n'en a retiré, ce jour-là l'idée de la mutualité sera entré dans les mœurs. Ce doit être notre effort à tous de diriger l'éducation des jeunes dans cette direction.

Le 3 février 1944 la nouvelle Commission sociale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, qui se constituait ce jour-là sous la présidence de M. M. Bindit, préfet, Moutier, décidait d'étudier le problème de l'assurance-maladie dans le Jura bernois. Elle chargeait l'un de ses membres, M. Clémence, de Delémont, de l'orienter sur la situation. En avril 1945, M. Clémence présentait son rapport à la commission et, dans ses conclusions, proposait de créer une nouvelle caisse-maladie jurassienne, parce que le Jura bernois était très en retard sur les autres régions de la Suisse quant au pourcentage des assurés auprès des caisses-maladie. Le succès d'une caisse-maladie jurassienne, disait-il, pouvait être envisagé avec beaucoup d'optimisme. Le 9 juin 1945, M. F. Juillard, inspecteur de l'Office fédéral des assurances sociales, faisait aux membres de l'Association à Saint-Ursanne un exposé détaillé sur la question de l'assurance-maladie dans le Jura[1]). Enfin, le 22 juin 1945, la Commission sociale décidait à l'unanimité de proposer à l'A.D.I.J. de créer une caisse-maladie « La Jurassienne » et de confier les travaux préparatoires à un comité d'action réduit[2]).

Depuis lors le Comité d'action est au travail. Il fera appel prochainement à la presse, aux autorités communales, au corps enseignant et à tous les intéressés à l'assurance-maladie. Il espère trouver partout de la compréhension et pouvoir compter sur toutes les bonnes volontés auxquelles il fera appel pour répandre l'idée de la mutualité dans l'assurance-maladie. Il espère pouvoir réaliser tout son programme dans les délais qu'il s'est fixés. Il désire que son action de propagande soit profitable à toutes les caisses-maladie existantes dans le Jura bernois et qui s'efforcent de remplir leur rôle de la façon la plus désintéressée et la plus profitable à l'ensemble de notre peuple jurassien.

René STEINER,
Président du Comité d'action
pour l'assurance-maladie

1) Voir article suivant.
2) Voir annexes.